## Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Bulletin N°9

# COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14/01/2010

#### Ordre du jour :

Notre adhésion à l'ANDEVA (Association Nationale des Victimes de l'Amiante).



Participants: 111 signatures à la table d'émargement

53 procurations

#### Invités présents :

Alain GUERIF Président de l'ANDEVA (A. BOBBIO était retenu sur PARIS) Michel CAMATTE Secrétaire général des retraités du Ministère de la Défense CGT Renaud DAUPHIN syndicat CGT/DCM

Frédéric SANTONI Président de la MVTE

Henri TITE-GRES et Milou PERRON de la Mutuelle de la Méditerranée Lydie ROUX Représentant le cabinet d'avocats Teissonnière Topaloff Andreu (annexe de Marseille), en charge de nos dossiers ACAATA

Les travaux ont débuté à 14h30 avec une petite introduction de notre président Jean Herquin qui ouvre le débat pour éclairer, s'il le fallait encore un peu plus, les adhérents sur la réflexion du conseil d'administration d'adhérer à l'ANDEVA. Sachant que chaque membre de l'association a reçu un argumentaire détaillé, Jean Herquin a laissé tout de suite la parole à l'assemblée.

Bien entendu après quelques hésitations, les questions sont venues et il a fallu confirmer notre démarche. Pour résumer, les soucis partagés par des participants portaient surtout sur le risque de doublon entre l'ASAVA et l'ANDEVA et par voie de conséquence la perte de notre « indépendance ». Comme l'indiquait notre argumentaire, notre souhait principal c'est au contraire de jouer *collectif* en gardant toute notre spécificité et en essayant d'être le plus efficace possible pour les victimes de l'amiante. Par ailleurs, on le voit bien, les décisions concernant les droits des victimes de l'amiante viennent du national (décret gouvernemental sur la prise en compte des éléments de salaires pour le calcul de l' ACAATA, décision de la CNAM, etc.) ce qui impose de fédérer le plus possible toutes les associations qui en France s'occupent de ces problèmes.

En même temps étaient posées par l'assemblée des questions concrètes liées à des problèmes d'application des textes, de non respect des droits, de la non reconnaissance des droits de certains secteurs de la défense, des questions sur les retraites avec le futur rendez-vous donné par le pouvoir pour remettre tout à plat, et en ce sens en tant que retraité ou futur retraité nous aurons besoin d'intervenir dans le débat. La question de savoir comment se débarrasser des déchets d'amiante a été également abordée.

<u>Alain Guerif</u> nous apporte dans son intervention un éclairage sur l'ANDEVA (entre 22 000 et 24 000 adhérents à ce jour) il nous fait part de sa réflexion sur l'utilité ou pas de fédérer toutes les associations membres de l'ANDEVA, puisque comme il le dit : « gérer une association de 400 ou 500 membres c'est une chose mais 24 000 adhérents cela en est une autre »

Le débat est ouvert à l'ANDEVA auquel nous participerons bien entendu.

De son côté Henri Tite-Grés nous fait un point sur les dossiers compléments de salaires devant le Tribunal des Prud'hommes en considérant que cela avance et que pour l'instant toutes les décisions prises par les Prud'hommes en France vont dans le bon sens. Mais rien n'est encore gagné. Dans ce cadre il conviendra de se mobiliser pour soutenir la démarche des copains de la Mutuelle de la Méditerranée le 15 février devant les prud'hommes de TOULON. Autre temps fort de mobilisation : le 22 Mars devant la cour d'appel d'Aix qui statuera sur le fond. Et Henri de conclure que pour les futures élections régionales pas une voix ne doit aller aux listes de l'UMP se référant entre autres à la décision gouvernementale de diminuer les éléments de salaires pour le calcul de l'ACAATA.

Lydie Roux nous indique qu'elle a déposé 211 dossiers de compléments de l'ACAATA et 150 pour la Mutuelle de la Méditerranée concernant les personnels DCN, pour elle, les premiers dossiers passeront au Tribunal Administratif de Toulon début 2011, là aussi il faudra se mobiliser. Elle nous informe que le TASS de Toulon accorde un niveau d'indemnisation des dossiers correct. Par contre la cour d'appel d'Aix est de plus en plus restrictive pour le préjudice d'agrément. Nous y reviendrons dans une autre communication.

Pour les dossiers de contestation du calcul de l'ACAATA (salaire actualisé ou pas) nous avons 77 dossiers en cours qui devraient être jugés devant le TA au mieux en mars 2012. Sur ce dernier sujet les personnes qui ont dépassé les deux mois d'envoi de la lettre en recommandé doivent nous porter le plus rapidement possible leurs pièces justificatives.

L'assemblée passe au vote, il y a 111 participants et 53 procurations. L'adhésion à <u>l'ANDEVA est votée à l'unanimité</u>. Cette adhésion implique pour tous des responsabilités nouvelles. Un représentant de notre CA pourrait être élu au CA de l'ANDEVA, lors de sa prochaine A.G et deux représentants de l'Association devront participer au groupe de travail national ACAATA de l'ANDEVA.

### La cotisation annuelle est donc portée à 38€ Ce bulletin tient lieu d'appel à cotisation pour L'année 2010

Les adhérents ayant réglés leur cotisation durant le second semestre sur la base de 20 € procéderont au réajustement en passant à l'association

L'assemblée se termine avec la galette des rois où là aussi diverses questions et problèmes se discutent autour d'une part de gâteau et d'un verre de cidre.